



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-LÉANDRE

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Léandre, tenue le lundi le 14 mars 2022 à 19h 30 devant public à la salle municipale située au 2005, rue de l'Église à Saint-Léandre.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Steve Castonguay, Maire
Monsieur Jean-Martin Villeneuve Conseiller # 1
Madame Lisa Ann Jungemann, Conseillère # 2
Monsieur Marc-André Bérubé, Conseiller # 3
Madame Julie Michaud, Conseillère # 4
Madame Andrée Blouin, Conseillère # 5
Madame Joyce Truchon, Conseillère # 6

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Monsieur Steve Castonguay, maire.

Monsieur André Marcil, fait fonction de greffier-trésorier.

Quatre personnes assistent à la séance ordinaire publique

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue

Le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h 30.
Le maire prend les présences qui confirme le quorum.

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION 2203-01

Il est proposé par **Madame Julie Michaud** et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et reçu depuis plus de 72 heures.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 14 février
4. Adoption du procès-verbal du 28 février 2022
5. Adoption des comptes à payer du 1^{er} février au 28 février 2022
6. Adoption du Règlement 332-2022 sur le traitement des Élus .es
7. Adoption de l'entente hors cour Municipalité contre Monsieur Roger Bernier redevances Carrière Sablière



N° de résolution
ou annotation

- Procès-verbal des Délibérations du Conseil**
8. ~~Dépôt de la Municipalité de Saint-Leandre~~ Déclaration de la municipalité
 9. Résolution pour la distribution de l'aide financière Covid-19 remis aux organismes St-Léandre 2020-2021
 10. Adoption du dépôt de la Programmation TECQ 2019-2023
 11. Résolution afin de nommer la firme des vérificateurs auditeurs pour l'année 2022
 12. Résolution de demande information de prix graviers et location machinerie 2022
 13. Résolution pour les Potées fleuris 2022
 14. Résolution pour les projets de soutien aux municipalité Voisins solidaires
 15. Période des questions
 16. Levée de la séance ordinaire

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

3- Adoption du procès-verbal du 14 février 2022

RÉSOLUTION 2203-02

Il est proposé par **Madame Andrée Blouin** et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 14 février 2022

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

4- Adoption du procès-verbal du 28 février 2022

RÉSOLUTION 2203-03

Il est proposé par **Madame Joyce Truchon** et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 28 février 2022

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

5- Adoption des comptes à payer du mois du 1^{er} février au 28 février 2022

Faisant suite à l'annonce des montants à payer pour les comptes compressibles et incompressibles pour le mois de février par Monsieur Castonguay.

RÉSOLUTION 2203-04

Il est proposé par **Madame Lisa Ann Jungemann** et unanimement résolu d'adopter les comptes à payer pour le mois de février 2022 pour un total des comptes incompressibles de 32 751.68\$ comprenant les frais de banque du mois pour un total 68.95\$, les salaires et les allocations des élues des mois de janvier de 1 564.69\$, les salaires nets des employés de 15 232.05\$, les remboursements des prêts de 3 253.71\$, le remboursement des DAS de janvier au montant de



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil

de la Municipalité de Saint-Léandre

8585.48\$, la facture de la collecte et le transport des matières résiduelles et de recyclage au montant de 2 923.04\$, le paiement des services publics 795.394, le remboursement des achats par carte de crédit 328.37\$ et un montant de 79 763.52\$ des comptes compressibles Le montant total des comptes à payer est de 112 515.20\$ pour le mois de février 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

6- Adoption du Règlement 332-2022 sur le traitement des Élus. es

André Marcil, informe qu'avis motion, qu'une présentation a été faite et un avis public a été émis pour le projet de Règlement 332-2022 sur le traitement des Élus. es en février 2022

Règlement 332-2022 sur le traitement des Élus (es)

**Canada
Province de Québec
Municipalité Paroisse de Saint-Léandre**

Traitement des élus

Concernant le traitement des membres du conseil de la Municipalité de St-Léandre modifiant les articles 3 et 4 du règlement 327-2021

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de St-Léandre désire modifier son règlement concernant le traitement des élus conformément aux dispositions de la Loi sur le Traitement des Élus municipaux (L.R.Q.c.T-11.001), qui s'appliquent maintenant à celui-ci;

ATTENDU QU'en vertu des articles 2 et suivants de la Loi sur le Traitement des Élus municipaux (L.R.Q.c.T-11.001), le Conseil peut, par règlement, fixer la rémunération du Maire et des autres membres du conseil;

ATTENDU QU'en vertu des articles 19 et suivants de la Loi sur le Traitement des élus municipaux (L.R.Q.c.T-11.001), le conseil est tenu d'accorder une allocation de dépenses à ses membres;

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité de St-Léandre souhaite modifier les articles 3 et 4 du Règlement numéro 327-2021

ATTENDU QU'UN avis de motion du projet présent règlement fut préalablement donné lors de la séance ordinaire tenue le 14 février 2022 par Madame Lisa Ann Jungemann

ATTENDU QU'UN projet du présent règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du 14 février 2022 par Madame Lisa Ann Jungemann



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil

ATTENDU QUE la direction de la Municipalité de Saint-Leandre a publié l'avis public et le projet du présent règlement, tel que prescrit par la loi;

QUE le règlement numéro 332- 2022 est et soit adopté et que le conseil ordonne, statue et décrète par le règlement 327-2021 ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Le présent règlement 332-2022, modifie les articles 3 et 4 du règlement 327-2021 concernant la rémunération des élus municipaux.

ARTICLE 3

Rémunération de base :

Traitement offert aux membres du conseil ou forme de compensation émise pour les services à la municipalité :

Rémunération de base fixée sur une base annuelle :

	2021	2022
<input type="checkbox"/> Le Maire :	4 460.92	4 675.04\$
<input type="checkbox"/> Les membres du conseil :	1 472.10	1 542.76 \$

ARTICLE 4

Allocation de dépenses :

En plus de toute rémunération établie par le présent règlement, conformément à l'article 19 de la Loi sur le Traitement des élus municipaux, tout membre du conseil reçoit une allocation de dépenses inhérentes à ses fonctions d'un montant égal à la moitié du montant de la rémunération, abstraction faite de l'excédent prévu à l'article 20 de ladite loi, jusqu'à concurrence du maximum prévu à l'article 22 de cette loi.

Allocation de dépenses fixée sur une base annuelle :

	2021	2022
<input type="checkbox"/> Le Maire :	2 230.46	2 337.52\$
<input type="checkbox"/> Les membres du conseil :	743.49	779.18 \$

ARTICLE 5

Le présent règlement aura effet selon les dispositions de la Loi et aura effet à compter du 1 janvier 2022, pour les exercices financiers suivants.

Le règlement entre en vigueur conformément à la loi.

AVIS DE MOTION DONNÉ : 14 février 2022 ;

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT : 14 février 2022

DÉPÔT DU PROJET DU RÈGLEMENT : 14 février 2022



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Léandre

AVIS DE PUBLICATION : 17 FEVRIER 2022
ADOPTION DU RÈGLEMENT : 14 MARS 2022

RÉSOLUTION 2203-05

Il est proposé par **Madame Lisa Ann Jungemann** et unanimement résolu d'adopter le Règlement 332-2022 sur le traitement des Élus (es).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

7- Adoption de l'entente hors cour Municipalité contre Monsieur Roger Bernier redevances exploitant Carrière Sablière

André Marcil, informe l'assistance présente avoir reçu une offre de règlement en lien avec la réclamation des redevances pour 2019 et les procédures judiciaires entreprises par la municipalité afin d'obtenir le paiement des redevances de la part de l'Exploitant de Carrière sablières Monsieur Roger Bernier de Saint-Léandre.

RÉSOLUTION 2203-06

Considérant, que l'avocat et l'exploitant de la carrière sablière reconnaissent qu'un montant de **12 020,21\$** ont trait à des matériaux provenant de la carrière de Saint-Léandre;

Considérant, que l'avocat et l'exploitant de la carrière sablière reconnaissent qu'un montant de l'intérêt **3 713.90\$** est dû à la municipalité;

Considérant, que l'avocat et l'exploitant de la carrière sablière reconnaissent qu'un règlement rapide permet d'éviter un procès couteux;

Considérant, que l'avocat et l'exploitant de la carrière sablière reconnaissent qu'un montant de **705.06\$** compensent la municipalité pour les frais de justices suivant: Le coût de la demande d'introduction de 422.00\$, les frais de signification des mises en demeure pour un total de 229.21\$ et les frais de l'action de 53.85\$;

Considérant, que l'avocat et l'exploitant de la carrière sablière reconnaissent qu'un montant de **16 439.17\$** est offert à la municipalité afin de régler et fermer ce dossier rapidement.

Il est proposé par **Monsieur Jean-Martin Villeneuve** et unanimement résolu d'accepter l'offre de règlement au montant de **16 439.17\$** de l'avocat et l'exploitant de la carrière sablière monsieur Roger Bernier afin de régler et de fermer ce dossier judiciairisé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil

8. Dépôt du rapport de la situation de la municipalité

Monsieur Steve Castonguay dépose son rapport du maire sur la situation de la municipalité.

9. Résolution pour la distribution de l'aide financière Covid-19 remis aux organismes St-Léandre 2020- 2021

André Marcil, trésorier rappelle aux personnes présentes dans la salle du conseil municipal que la municipalité a reçu en décembre 2020, une aide financière dans le contexte de la pandémie de la Covid-19 au montant de 17 891\$ pour 2020-2021.

RÉSOLUTION 2203-07

Attendu que le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec a versé une aide financière de 17 891\$ pour l'année civile 2020 et 2021 dans le contexte de la pandémie de la Covid-19;

Attendu de l'obligation et la responsabilité de la municipalité d'informer ses citoyennes et citoyens de l'utilisation de l'aide reçu pour les exercices financiers 2020-2021

Attendu qu'un montant de 12 771.75\$ a été versé au Regroupement Populaire des Organismes de Saint-Léandre, un montant de 2 800\$ au Comité de Loisir Les P'tits Léandre et montant de 2 820\$ a été conservé afin de prolonger l'entente des employés de l'hiver 2020 pour compenser les pertes financières dans le contexte de la pandémie de la COVID- 19

En conséquence, il est proposé par **Madame Julie Michaud** et unanimement résolu d'informer le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation du Québec où est aller l'aide financière dans le contexte de la pandémie reçu en 2021 au montant de 17 891\$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

10. Adoption du dépôt de la Programmation TECO 2019-2023

André Marcil, trésorier, explique le calcul du total des investissements à réaliser dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2023.

RÉSOLUTION 2203-08

Attendu qu'un montant total des investissements à réaliser pour la TECQ 2019-2023 est de 939 249\$, comprenant un seuil minimal d'immobilisation à maintenir pour la durée du programme est de 95 000\$ et de la contribution gouvernementale visée par la programmation de travaux de 844 249\$;



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Léandre**

Attendu que, la municipalité a des investissements prioritaires à réaliser à l'intérieur de la priorité 4 de la TECQ 2019-2023 en lien avec la voirie locale, matières résiduelles, amélioration énergétique et infrastructures municipales;

En conséquence, il est proposé par **Monsieur Marc-André Bérubé** et unanimement résolu de mandater Monsieur André Marcil afin d'effectuer la programmation de la TECQ 2019-2023 pour un montant total des investissements à réaliser de 939 249\$ incluant un seuil minimal de 95 000\$ à maintenir pour la durée du programme et d'un montant de la contribution gouvernementale de 844 249\$ dans la priorité 4 et de la transmettre au ministère.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

11. Résolution afin de nommer la firme des vérificateurs auditeurs pour l'année 2022

André Marcil confirme qu'un vérificateur externe est nécessaire afin d'obtenir la préparation des états financiers pour 2022

RÉSOLUTION 2203-09

Il proposé par **Monsieur Jean- Martin Villeneuve** et unanimement résolu de procéder à la nomination de la Firme Mallette afin d'effectuer

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

12. Résolution de demande information de prix graviers et location machinerie 2022

André Marcil informe les membres du Conseil Municipal qu'une demande d'information de prix sur le gravier et une information des prix sur de location de machinerie pour l'année 2022 est nécessaire afin d'aider le comité de contrôle du règlement sur la gestion contractuelle à prendre des décisions éclairées.

RÉSOLUTION 2203-10

Attendu que la municipalité a besoin d'information sur les prix du gravier et une information des prix sur de location de machinerie pour l'année 2022

Il est proposé par **Monsieur Marc-André Bérubé** et unanimement résolu de demander au directeur général de préparer une demande d'information de prix sur le gravier et une information des prix sur de location de machinerie pour l'année 2022 est nécessaire afin d'aider le comité de contrôle du règlement sur la gestion contractuelle à prendre des décisions éclairées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil

13. Résolution pour la Municipalité de Saint-Léandre

André Marcil informe les personnes qui assistent à la rencontre de la possibilité d'obtenir les potées fleuries pour le village au même coût que l'an dernier

RÉSOLUTION 2203-11

Il est proposé par **Madame Andrée Blouin** et unanimement résolu de faire préparer au même prix que l'année 2021 et la même quantité le nombre de Potées Fleuries au coût d'environ 1 000.00\$ à l'entreprise des Serres de la Baie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

14. Résolution pour les projets de soutien aux municipalité Voisins solidaires

André Marcil explique qu'un projet de soutien aux municipalités et aux MRC est disponible et un montant jusqu'à 10 000\$ est disponible pour les municipalités de moins de 5 000 habitants soit un maximum de 75% des coûts du projet

RÉSOLUTION 2203-12

Attendu que, l'appel de projet Voisin solidaire financé par l'organisme Espace MUNI vient soutenir les municipalités et les MRC qui souhaitent développer, maintenir ou améliorer des initiatives Voisins solidaires permettant de tisser des liens sociaux et intergénérationnels, de briser l'isolement et de contribuer à la santé globale et à la qualité de vie des citoyennes et citoyens ainsi qu'au développement des communautés;

Considérant, que la municipalité de Saint-Léandre manifeste de la volonté à développer un projet Voisins solidaires car celui-ci correspond aux valeurs déposées à l'intérieur des politiques de la famille et des Municipalités Amis Des Aînées (MADA) déposées en 2021 par la municipalité de Saint-Léandre.

Il est proposé par **Madame Joyce Truchon** et unanimement résolu de faire préparer une demande de financement pour un projet avant le vendredi 25 mars 2022 à 17 heures et de mandater Monsieur André Marcil afin de préparer et déposer cette demande au nom de la Municipalité de Saint-Léandre

De confirmer formellement l'engagement de la municipalité de Saint-Léandre à main d'œuvre, dans un délai deux ans, un projet Voisins solidaires avec la collaboration des citoyennes et citoyens, ainsi que des organismes du milieu.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

15. Période des questions



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Léandre**

Une période des questions est tenue.

16. Levée de la séance ordinaire

RÉSOLUTION 2203-13

Il est proposé par **Monsieur Jean-Martin Villeneuve** et unanimentement résolu de procéder à la levée de séance ordinaire du 14 mars, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h 05.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Steve Castonguay
Maire

André Marcil,
Directeur général,
Greffier-trésorier